

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.01222

**ETUDE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE
INNOVATION TECHNIQUE - CONTRAT CONCLU AVEC
POST INDUSTRIAL CRAFTS (PIC)**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R-2122-3,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que Saint-Étienne Métropole met en place des dispositifs d'expérimentation afin d'intervenir et d'innover dans le développement de nouveaux produits et services,

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'événement Banc d'essai Biennale internationale design 2022, la chaise à bascule, monobloc et mono-matériel, Rocking Conversation, conçue et fabriquée par des imprimantes 3D de Post Industrial Crafts (PIC), à partir de plastique recyclé, a été présentée et installée temporairement sur une place de la ville de Saint-Étienne. L'idée de l'adapter au système de fixation breveté du PLUG a émergé répondant aux problématiques d'usage modulable de l'espace public et de sécurisation du mobilier urbain, objet de la présente décision,

CONSIDERANT le devis n°2023-PI-Est-00018 de l'entreprise Post Industrial Crafts (PIC) pour un montant de 7 600,00 € HT,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique permettant à Saint-Etienne-Métropole de contractualiser cette prestation directement avec Post Industrial Crafts (PIC) sans publicité ni mise en concurrence préalables,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu avec l'entreprise Post Industrial Crafts (PIC), sise 1 rue Claudius Ravachol, 42000 Saint-Etienne, afin de lui confier une étude permettant de concevoir et d'explorer les différentes possibilités techniques qu'offre le système de fixation PLUG pour l'usage du mobilier urbain.

ARTICLE 2

Le montant global et forfaitaire de cette étude est fixé à 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC.
Les prix du marché sont fermes et définitifs.

Le paiement s'effectuera en 2 fois, selon l'échéancier suivant :

- acompte de 30 % à la signature du contrat de prestation, soit 1 800 € HT soit 2 160 € TTC,
- versement du solde, 70 % du montant global à l'issue du contrat, soit 4 200 € HT soit 5 040 € TTC.

RECU EN PREFECTURE

Le 06 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231122-C20230122210

Date de mise en ligne : 06 décembre 2023

ARTICLE 3

Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la prestation fixée au 21 février 2024.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de Saint-Etienne-Métropole, section d'investissement, DESI-2031-DESIM, opération 336.

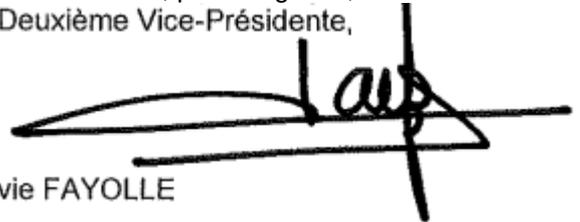
ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 06/12/2023
Pour le Président, par délégation,
La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Sylvie FAYOLLE